



DOUANE

FLASH INFO

CRISE DU CORONAVIRUS VINGT DEUXIÈME AUDIO- CONFÉRENCE AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le groupe de travail d'aujourd'hui était l'épisode 2 de la réunion de mardi sur le Plan de Reprise d'Activité ou PRA. Devaient être abordées la question des équipements, des transports en commun et celle des PPA.

Nous notons que certaines de nos interventions de mardi ont permis de faire évoluer le projet initial de la DG vers plus de protection et de progressivité. Il faut aller encore plus loin mais ce dialogue aura au moins permis de faire bouger quelques lignes.

Reste maintenant à voir la déclinaison du PRA national dans les directions et surtout sur le terrain mais là, nous craignons que la doctrine DG ne soit pas toujours suivie d'effet !

En préambule, la CFDT a souhaité revenir sur l'actualité RH car les questions que vous nous faites remonter sont nombreuses.

CONGÉS/RTT : ON ATTEND LA NOTE DE SERVICE !

La Directrice Générale a fait une ouverture mardi dernier. En Surveillance, la réserve opérationnelle pourrait ne pas ouvrir à écrêtage des RTT. Concrètement sont concernés les agents qui ont alterné des périodes d'activité et des périodes de réserve sous forme d'autorisation d'absence.

Afin de mesurer exactement l'ampleur exacte de ce dispositif, nous attendons la note de service.

ASA GARDE D'ENFANT : ON VEUT DU CONCRET !

A partir du 2 juin, « il n'y aura plus d'autorisation spéciale d'absence pour les parents qui ont une solution de garde ou de scolarisation » dit le ministre Dussopt. Au delà de cette annonce qui n'est pas acceptable, les agents veulent du concret. Comment faire pour des écoles qui ne prendront les enfants qu'un jour sur deux ou une semaine sur deux ? Comment faire avec la fermeture probable de tous les centres aérés ?

Réponse : La Direction nous indique que pour l'instant, le dispositif gouvernemental ne permet aucune souplesse. Donc, à l'instant T de la réglementation, la DGDDI n'a pas d'outils pour s'adapter à partir du 2 juin à la situation d'alternance rencontrée dans les établissements scolaires. Cependant, le sujet est en train de remonter au niveau interministériel et il fera peut-être l'objet d'assouplissement.

Pour la CFDT douane, il faut absolument donner de la souplesse. Les parents isolés ou les parents d'enfants en bas âge n'auront pas d'autres solutions que d'épuiser leurs congés et c'est bien sûr totalement inadmissible. Nous attendons rapidement des évolutions sur cette question urgente.

PERSONNES À RISQUE / PERSONNES FRAGILES

La CFDT Douane considère que l'aménagement des postes de ceux d'entre nous qui sont « à risque » par rapport à la contamination au Covid19, doit être une priorité.

Pour la **branche Ag/Co**, l'Administration a décidé de privilégier le télétravail, c'est une bonne chose.

La CFDT a demandé qu'une attention particulière soit donnée aux agents de la **branche Surveillance**, il existe pour eux des possibilités de télétravail (gestion, analyse de risque, formation).

La DG semble intéressée par notre proposition, en tout cas elle ne l'écarte pas mais il faut maintenant aller plus loin car une telle évolution va nécessiter des moyens et de la formation.

Pour la CFDT Douane, ce sujet est prioritaire car il est hors de question de laisser nos collègues concernés au bord du chemin.

Réponse : Visiblement le soufflet est retombé ! La DG renvoie la patate chaude aux DI en expliquant que les services de la DNRF ne seront pas en mesure d'assurer les formations nécessaires (sur ce dernier point nous en sommes parfaitement conscients). Concrètement, il n'y aura pas de doctrine nationale et douanes continuera de s'écrire avec un « s » ! Nous savons d'ores et déjà que certains DI sont plus sensibles au sujet que d'autres. **Là aussi, nous invitons les agents concernés en surveillance à se rapprocher de leur direction et à nous faire parvenir leurs éventuelles difficultés à obtenir un poste adapté en toute sécurité pour leur santé.**

AGENTS QUI TRAVAILLENT LOIN DE LEUR DOMICILE

C'est pour la CFDT un autre dossier urgent. Qu'ils travaillent en bureau, en direction ou en BSI avec des services courts ou dans des grands centres en services longs, les douaniers qui font à chaque service plus de 100 kilomètres ou qui sont célibataires géographiques, doivent le temps de la pandémie bénéficier d'un traitement particulier.

Pour la CFDT Douane, ils doivent au cas par cas, pouvoir être affectés au plus près de leur domicile dans une unité SU ou un service CO dans lesquels ils seront opérationnels.

C'est un dossier complexe mais il est essentiel à la réussite du déconfinement afin de limiter les déplacements sur le territoire national.

Réponse : La Directrice Générale distingue deux types de situation pour les agents qui habitent loin de chez eux à savoir ceux qui sont soumis à une baisse d'activité car l'Administration est dans l'incapacité de les employer du fait que leur unité fonctionne au ralenti et ceux qui exercent dans une unité qui va reprendre une activité quasi normale. Pour la seconde situation, la DG ferme la porte à une affectation temporaire dans une unité plus proche, l'argument étant « ne pas déstabiliser l'unité d'affectation initiale et l'unité d'accueil potentiel ». Nous ne partageons pas cette analyse mais la porte semble sérieusement fermée.

Pour la première situation, la DG accepte de réfléchir à la possibilité d'une affectation temporaire des agents au plus proche de leur domicile familial. Elle va commencer par lister les résidences qui sont soumises à cette baisse d'activité (typiquement les aéroports), elle fera ensuite des propositions.

Rien à ce stade n'est arrêté, l'ouverture nous semble insuffisante mais si elle peut aider quelques collègues, il faut la saisir.

Nous attendons donc des précisions complémentaires et reviendrons dès que possible sur cette question sitôt que l'administration sera en mesure d'en donner des précisions.



INSPECTEURS ÉLÈVES

La DG a annoncé mardi, le maintien des oraux de fin de stage qui se dérouleront en visio- conférence du 26 au 29 mai. Or, de nombreux stagiaires n'ont même pas pu récupérer leurs cours au moment de la fermeture de l'école . Difficile dans ces conditions d'envisager sereinement une telle épreuve. A défaut de l'abandon de l'oral, nous demandons a minima un délai supplémentaire pour permettre aux agents de s'organiser.

Reste aussi la question des mémoires de stage qu'une partie des stagiaires ont rédigés. Il doit aussi en être tenu compte au moment de l'évaluation finale.

Réponse : La DG accepte de détendre le calendrier. Une semaine supplémentaire sera donnée aux IE pour réviser et surtout s'organiser. Des autorisations de déplacement leur seront données pour aller chercher leurs cours à l'END Tourcoing. Les mémoire de stage seront pris en compte comme prévu par l'arrêté de formation.

DED : TÉLÉTRAVAIL SOUS ASA !

Les agents de la DED se sont vu attribués un statut bâtard de télétravail sous Autorisation d'Absence. Résultat, leur télétravail n'était pas reconnu pour l'application de l'ordonnance Congés/RTT. Cette ineptie a conduit les Organisation Syndicales locales au boycott de la dernière audio-conférence.

Réponse : La DG confirme que les positions ASA et Télétravail sont incompatibles. Elle affirme ainsi que pour tous les agents dont le télétravail est quantifiable, des corrections seront apportées en faveur des agents. Bien reçu ! Reste maintenant à voir l'application concrète de ce retournement de situation. Chat échaudé craint l'eau froide !

La CFDT douane alerte sur le fait qu'une telle dérive a été constatée dans d'autres directions et nous invitons les agents lésés à nous contacter.

PRA : NE PAS CONFONDRE VITESSE ET PRÉCIPITATION

Vous êtes nombreux à nous saisir sur la précipitation de certaines directions ou unités à faire reprendre le travail en présentiel. On ne sait pas pourquoi mais certains DR ont décidé, au doigt mouillé, que le 11 mai, tel service devait chaque jour voir venir au moins X agents et que chaque agent devait venir X jours par semaine !

Si dans certaines situations, le présentiel peut s'expliquer, dans d'autre non et le télétravail est aussi efficace ! Il doit aussi et surtout être la norme durant tout le temps de la pandémie.

Il ne peut y avoir de reprise ordonnée et réussie sans la confiance et l'assentiment de tous, il faut que le dialogue professionnel et le dialogue social soient investis par nos administrations même au niveau local. Il faut entendre les agents et les représentants du personnel. Nous pensons à des services comme les SRE, la DNRED, les service support des DR et DI, certains services Su avec des missions de gestion et de logistique comme la BCMA ...

Nous interviendrons sur ces sujets au niveau central, mais c'est bien au niveau local que ces questions doivent se régler. La clef de la sortie de crise est l'intelligence collective. Espérons que nous n'en manquerons pas !

Réponse : La DG va de nouveau communiquer auprès des Directions sur le caractère progressif des PRA et va demander aux chefs de service de prendre contact dès aujourd'hui avec tous les agents pour leur confirmer leur position administrative le 11 mai et ce, afin de ne pas entretenir d'ambiguïtés.

Nous invitons de notre côté tous les agents qui voient leur demande de télétravail refusée à nous contacter.

MATÉRIEL / ÉQUIPEMENT

Rappel de nos revendications

Une stratégie d'achat en urgence de PC portables et de véhicules doit être mise en place dans le but respectif de massifier le télétravail en Ag/Co et d'assurer la sécurité des agents de la surveillance en limitant le nombre d'agents par véhicule.

Massifier les équipements de visioconférence : Le recours à cette technologie doit être systématisé dans les bureaux et directions pour la réception du public et des opérateurs. A défaut, toute personne extérieure pénétrant dans un bureau devra être en possession d'un masque.

Relancer l'**achat d'imprimantes** individuelles pour les bureaux, le temps des imprimantes collectives est terminé !

Télétravail : Les consommables (cartouche d'encre, papier) doivent être remboursés aux télétravailleurs. De même, il existe une accumulation de coûts accessoires (forfaits internet, téléphone...) qui mérite de se pencher sur un forfait télétravail.

Climatisation : C'est un sujet important pour l'ensemble du territoire mais nous avons une pensée toute particulière pour les collègues en Outre-mer. Nous n'avons à ce jour aucune garantie sur la contamination aéroportée par le covid 19 mais le principe de précaution doit s'appliquer. **Les systèmes de filtration de la climatisation dans nos locaux sont-ils adaptés ? Nous demandons des certifications sur le sujet.**

Équipements de Protection Individuelle : Des kits individuels doivent être disponibles pour tous les agents (masques, gants, gel hydroalcoolique). Les services de contrôles en Op/Co et en Surveillance doivent être équipés de sur-blouse pour la visite des ensembles routiers ou de housse de protection plastique à mettre sur les sièges et banquettes. La gestion du stocks d'EPI doit permettre de ne jamais être en pénurie, à défaut les missions doivent être abandonnées.

Visières : Tous les agents qui le souhaitent doivent pouvoir être équipés de visière de protection en complément du port du masque.

Port du masque et EPI : Le PRA ne prévoit le port du masque que dans le cas de contrôle à deux agents à l'intérieur du PL pour déplacer les cartons ! **Pour la CFDT, c'est insuffisant. Les agents qui le souhaitent doivent pouvoir avoir un masque pour tous les contrôles.**

Dotations collectives : Pour des raisons d'économie, certaines unités ont encore des dotations collectives (menottes, chasubles, bâtons télescopiques ...). Dans le contexte, il sera donc opportun pour la reprise, d'assigner à chacun des équipements individuels.

Armement : la doctrine d'emploi du HK prévoit de se passer l'arme d'un agent à l'autre toutes les 2 heures (souvent moins étant donné son poids). Il faudrait donc le désinfecter entre chaque passage. De plus, les procédures de mises en sécurité prévoient que 3 agents sont nécessaires. Or, les salles d'armement sont parfois exigües. **Il nous semble donc qu'il faille remiser les HK au coffre le temps de la pandémie.**

Véhicules de service : A partir du 11 mai, l'administration a pour ambition de mettre 3 à 4 agents par véhicule (avec un masque)... mais il ne faudra pas être à moins de 2 mètres dans les locaux C'est aberrant !

Réponse : La DG affirme qu'à ce stade, aucune alerte sur le niveau d'équipement en EPI ne lui remonte. La gestion des masques se fait désormais par département sous l'autorité des préfets. Pour la climatisation, le DGDDI attend une instruction du Haut Conseil de la Santé Publique. Visiblement, les instructions à venir seront différentes si nous sommes en possession d'un système qui recycle de l'air ambiant ou si la prise d'air se fait à l'extérieur.

Par contre, sur la question des housses de sièges pour le contrôle des VL et des cabines, des visières, du HK, ou encore celle des consommables pour les télétravailleurs, pas de réponse ! Nous y reviendrons donc la semaine prochaine pour un droit de suite à nos revendications.

GESTION DU TEMPS

Rappel de nos revendications

En Ag/Co : Adapter les horaires pour éviter les heures de pointe.

En Surveillance : Donner de la souplesse dans les cotes de service pour prendre en compte les problématiques familiales des agents.

Réponse : Les protocoles RTT et les horaires d'ouverture des bureaux ne seront pas modifiés. Par contre, la DG va demander aux directions de la souplesse dans la gestion des cotes de service avec en corollaire la question des transports en commun pour les grandes agglomérations. En Ag/Co, des plages fixes de présence et des plages modulables seront mises en place. La DG donne l'exemple en supprimant temporairement l'usage de la badgeuse afin de prendre en compte les contraintes individuelles de chaque agent et leur permettre d'adapter leurs horaires. En surveillance, lorsque c'est possible, les prises de services peuvent être aménagées et les DI sont invités à réfléchir au télétravail, notamment pour les collègues immunodéprimés.

TRANSPORTS EN COMMUN

Rappel de nos revendications

Éviter les transports en commun : l'Administration doit favoriser les places de parking pour les agents.

Participation de l'employeur pour l'utilisation de tous les modes de **transport alternatif** aux transports en commun.

Adapter les horaires pour éviter les heures de pointe.

EPI : Le PRA parle de « port éventuel du masque dans les transports en commun ». Pour la CFDT, pas besoin d'attendre de consignes du gouvernement ! La dotation de masque doit être obligatoire pour tous les agents qui sont amenés à prendre les transports en commun.

Réponse : Sans attendre les consignes gouvernementales qui se font attendre, la Directrice Générale a décidé d'équiper tous les douaniers qui seront amenés à prendre les transports en commun, de masque pour le trajet Domicile-Travail.



PPA / PPF

Ils vont ré-ouvrir plus ou moins progressivement et une fois de plus, il n'y aura pas d'harmonisation entre les pays frontaliers. Chacun fera à sa sauce ! Cette absence de concertation entre la Douane, les préfets et les états frontaliers rend parfois la mission inefficace et fait prendre des risques inutiles aux agents.

Pour la CFDT, la Douane doit être incontournable dans la prise de décisions. Si nous n'avons pas les moyens humains ou matériels, on n'ouvre pas !

Réponse : Les arbitrages sont en cours finalisation au niveau des services du 1er ministre qui devrait communiquer sur le sujet dans la journée. Les frontières extérieures restent encore fermées pour au moins un mois, leur ouverture se fera avec un contrôle sanitaire des arrivants. Pour les frontières intra, les restrictions sont maintenues mais les dérogations seront élargies pour les travailleurs frontaliers qui reprennent leur activité, les travailleurs saisonniers et les questions familiales liées à la garde ou la scolarisation des enfants. Les contrôles ne seront pas permanents, il y aura donc des contrôles dynamiques.

Pour la CFDT, on mesure maintenant pleinement les conséquences des politiques budgétaires qui ont réduit comme peau de chagrin les effectifs sur les points frontières. Nous alertons depuis plusieurs années sur notre incapacité à gérer une crise sanitaire, nous voilà pleinement dans la phase que nous redoutions ! Il faudra donc en tirer les conséquences pour la sortie de crise et renforcer les effectifs sur les PPA et PPF terrestres.

Une fois de plus, excusez-nous...

Nous ne sommes pas en mesure de faire un compte-rendu exhaustif de l'ensemble des échanges, pas plus que le format en audio conférence ne permet d'aborder tous les sujets que vous nous faites remonter. C'est pourquoi nous complétons ces réunions par des écrits et revendications que nous faisons remonter à la DG.

Vous pouvez donc continuer à nous faire remonter vos expériences de terrains, vos questions et revendications, nous traitons toutes les demandes.

SI VOUS SOUHAITEZ REJOINDRE LA CFDT DOUANE

https://finances.cfdt.fr/portail/adhesion/adherez-en-ligne-ica_221287



ÉTAT DE LA CONTAMINATION EN DOUANE

Ci-après le tableau fourni par la Direction Générale sur la situation sanitaire en douane.

La situation au Mercredi 6 mai : nous comptons 49 agents malades soit 6 collègues de moins par rapport au lundi 4 mai.

**PROCHAINE RÉUNION MARDI 12 MAI À 14H30.
BON RÉTABLISSEMENT À NOS COLLÈGUES TOUCHÉS PAR LE COVID19.**

**CORONAVIRUS
COVID-19**

**Des réponses à vos questions
sur la **FAQ** de la CFDT**
ou en écrivant à covid-19@cfdt.fr

	Nombre total d'agents présents dans les services	Nombre total d'agents en ASA	Nombre total d'agents en télétravail	Total agents domicile	Nombre total d'agents OP/CO AG en quatorzaine	Nombre total d'agents SU en quatorzaine	Total agents en quatorzaine	Nombre total d'agents OP/CO AG malades du coronavirus (confirmés ou non)	Nombre d'agents SU malades du coronavirus (confirmé par test ou non)	Total agents malades du COVID 19
DI DR SCN										
DI Grand Est	289	561	227	788	0	3	3	2	3	5
DI IDF	207	569	336	905	2	3	5	6	8	14
DI NORMANDIE	141	295	284	579	0	0	0	0	0	0
DI PACA CORSE	221	475	301	776	1	1	2	0	0	0
DI BRETAGNE PDL	142	183	228	411	0	0	0	0	0	0
DINA	158	296	442	738	0	0	0	0	0	0
DI BFCCVL	159	274	118	392	0	0	0	0	1	1
DI HAUTS DE FRANCE	360	655	205	860	1	6	7	1	3	4
DIPA	199	1159	116	1275	4	3	7	6	12	18
DI OCCITANIE	188	360	340	700	0	0	0	0	0	0
DNRED	453	167	129	296	0	1	1	1	0	1
DI ARA	315	608	287	895	1	1	2	0	1	1
DNGCD	182	363	168	531	0	0	0	0	1	1
DNRFP	37	56	477	533	0	0	0	1	0	1
DNSCE	21	18	152	170	0	0	0	0	0	0
CID	28	20	113	133	0	0	0	1	0	1
SEJF	18	7	232	239	0	0	0	0	0	0
DR MAYOTTE	20	50	13	63	0	0	0	0	0	0
DR REUNION	46	101	37	138	1	0	1	0	0	0
DR NOUVELLE CALEDONIE	79	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DI ANTILLES GUYANE	55	122	37	92	4	0	4	0	1	1
DR GUADELOUPE	32	139	48	187	1	1	2	0	0	0
DR GUYANE	57	76	16	92	0	1	1	0	0	0
DR SAINT PIERRE ET MIQUELON	23	0	1	1	0	0	0	0	0	0
DR POLYNESIE	34	48	30	78	0	0	0	0	0	0

DIRECTION GENERALE										
RH1	0	1	22	23	0	0	0	0	0	0
RH2	0	0	17	17	0	0	0	0	0	0
RH3	9	1	26	27	0	0	0	0	0	0
RH4	1	0	10	10	0	0	0	0	0	0
MOMRH	0	0	10	10	0	0	0	0	0	0
SD	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0
SDRH	11	2	87	89	0	0	0	0	0	0
DRI	0	0	15	15	0	0	0	0	0	0
FIN1	0	7	24	31	0	0	0	0	0	0
FIN2	1	0	27	27	0	0	0	1	0	1
FIN3	2	0	24	24	0	0	0	0	0	0
EPA MASSE	1	0	12	12	0	0	0	0	0	0
SD	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0
SD FIN	5	7	89	96	0	0	0	1	0	1
SI1	0	0	27	27	0	0	0	0	0	0
SI2	0	0	17	17	0	0	0	0	0	0
SI3	1	0	18	18	0	0	0	0	0	0
Cellule innovation	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
SD	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0
SDSI	1	0	66	66	0	0	0	0	0	0
JCF1	1	2	24	26	0	0	0	0	0	0
JCF2	1	3	16	19	0	0	0	0	0	0
JCF3	0	1	26	27	0	0	0	0	0	0
SARC	6	12	34	46	0	0	0	0	0	0
SD	0	1	3	4	0	0	0	0	0	0
SD JCF	8	19	103	122	0	0	0	0	0	0
COMINT1	0	0	33	33	0	0	0	0	0	0
COMINT2	4	1	24	25	0	0	0	0	0	0
COMINT3	5	0	39	39	0	0	0	0	0	0
MA2E	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0
SD	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
COMINT	10	1	99	100	0	0	0	0	0	0
FID1	4	0	21	21	0	0	0	0	0	0
FID2	1	0	13	13	0	0	0	0	0	0
FID3	4	0	22	22	0	0	0	0	0	0
SD	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
SD FID	10	0	57	57	0	0	0	0	0	0
DSECE	4	0	16	16	0	0	0	0	0	0
Réseau1	0	0	14	14	0	0	0	0	0	0
Réseau2	1	0	28	28	0	0	0	0	0	0
Transversalité /Outre-Me	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0
Mission fiscale	1	0	2	2	0	0	0	0	0	0
SD	0	0	3	3	0	0	0	0	0	0
SD RESEAU	2	0	51	51	0	0	0	0	0	0
IS	0	1	21	22	0	0	0	0	0	0
COM	0	0	22	22	0	0	0	0	0	0
PSG	0	1	13	14	0	0	0	0	0	0
SPID	0	0	4	4	0	0	0	0	0	0

TOTAL	3 515	6 633	4 980	11 613	15	20	35	19	30	49
TOTAL DI	3 464	6 602	4 337	10 939	15	20	35	18	30	48
TOTAL DG	51	31	643	674	0	0	0	1	0	1